

Communiqué de presse, 30 mars 2012

## **Le syndrome d'apnées du sommeil (SAS) : l'observance sauve des vies**

*Le Synalam et le SNADOM ont organisé le 29 mars 2012 avec le soutien de la Fédération Française des Associations et Amicales d'Insuffisants Respiratoires (FFAAIR) les Rencontres sur le syndrome d'apnées du sommeil au Conseil économique, social et environnemental.*

Paris, le 29 mars 2012. **Le syndrome d'apnée du sommeil (SAS) est une affection fréquente** qui touche entre 2 et 5 % de la population adulte. Ce sont ainsi 1 à 3 millions de personnes aujourd'hui en France qui souffrent de somnolence diurnes ou de ronflements nocturnes lié à un SAS.

Comme l'ont rappelé les Professeurs Jean-Louis PEPIN et Pierre PHILIP, le SAS est un facteur de morbidité et de mortalité accrue avec des répercussions économiques importantes essentiellement en rapport avec les accidents de la voie publique, l'hypertension artérielle et d'autres facteurs de risques ou maladies cardiovasculaires. Le traitement par Pression Positive Continue (PPC) est le traitement de référence.

**Les Rencontres ont eu pour objet de faire valoir le rôle clé des prestataires de santé à domicile dans la bonne utilisation de sa PPC par le patient. Les PSAD assurent, en lien avec les prescripteurs, la formation du patient et accompagnent la maîtrise de son appareillage en l'aidant à respecter sa prescription. Une mauvaise observance est en effet synonyme de pertes de chance démontrées.**

Les patients plébiscitent leur traitement et le rôle du prestataire de santé (enquête Synalam, SNADOM et FFAAIR)

"Nous avons reçu près de 500 réponses à notre enquête, ce qui montre la mobilisation des patients sur ce sujet" s'est félicité Alain MUREZ, le Président de la FFAAIR. Sur les 200 premières réponses analysées, il apparaît non seulement que l'utilisation de la PPC a nettement amélioré les conditions de vie des malades – en termes de fatigue, de tension artérielle et d'irritabilité notamment – mais que le prestataire de santé à domicile contribue, au-delà du suivi technique, au respect de la prescription par l'utilisation régulière de la PPC pour 84 % des patients. Lorsque les patients rencontrent des difficultés à suivre leur traitement (39 % des patients), leur prestataire les aide à surmonter les difficultés rencontrées (85 % d'entre eux).

Le prestataire réussit par ailleurs à adapter le traitement en fonction de leurs contraintes pour 90 % des patients.

*"Les patients sont prêts à la mise en place de machines rendant possible la télé-observance, à 69 % mais restent vigilants sur l'utilisation qui sera faite des données"* indique le président de la FFAAIR.

Sur le développement de la télé-observance, André TANTI, Vice président du CEPS, a quant à lui indiqué : *"la volonté des pouvoirs publics de mettre en œuvre la télé-observance en France est très claire ; nous allons y travailler dans les jours qui viennent"*.

### Pour la première fois en France, une étude démontre l'impact médico économique de la prise en charge du SAS

En France, selon cette étude réalisée par le cabinet JALMA, L'observance quotidienne moyenne des patients est de 6 heures, le meilleur niveau européen :

La modélisation proposée par l'étude permet de conclure que chaque million d'euros investi dans la PPC en termes de coût net (dépense pour l'assurance maladie diminuée des économies générées par exemple grâce des hospitalisations évitées) permet d'éviter environ 4 décès prématurés par an, soit un coût net de 230 000 euros par vie sauvée

*"Sur cette base, l'impact d'un gain d'observance par rapport au niveau actuel permettrait de générer des économies supplémentaires : le rapport « coût net par vie sauvée » passerait à environ 190 000 euros par décès prématuré évité, avec un gain d'observance de 30 minutes supplémentaires, et entre 120 000 et 150 000 euros par vie sauvée avec un gain d'une heure. " précise Jean-Marc AUBERT du Cabinet JALMA*

L'amélioration de l'observance est donc un réel enjeu pour optimiser conjointement l'efficacité médicale et l'efficience du traitement par PPC. La PPC est actuellement le seul dispositif médical concerné en France par ce principe de remboursement du patient en fonction d'un critère d'observance minimale. *"C'est une véritable innovation et un facteur d'efficience"* a souligné le Professeur PARAMELLE, Président du SNADOM.

Par cette journée, les prestataires de santé à domicile souhaitent contribuer au débat sur l'avenir de notre système de santé, en se positionnant clairement sur le champ de la médico-économie. *"C'est par le renforcement des programmes d'éducation au malade et la télé observance que les PSAD pourront continuer à renforcer l'observance des patients, en lien avec les médecins et au bénéfice du système de santé dans son ensemble"*, conclut Olivier LÉBOUCHE, Président du Synalam